

PROVINCE DE QUÉBEC38^E LÉGISLATURE1^{RE} SESSION**QUÉBEC, LE 13 DÉCEMBRE 2007****CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR***Québec, le 13 décembre 2007*

Aujourd'hui, à seize heures dix-huit minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants:

- n^o 49 Loi modifiant la Loi sur Services Québec et d'autres dispositions législatives
- n^o 51 Loi modifiant la Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec, la Loi sur l'assurance maladie et la Loi sur les services de santé et les services sociaux
- n^o 56 Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal
- n^o 213 Loi concernant la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.